

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 21 octobre 2013
Séance du 18 septembre 2013

32 Le Fond de Vaux - acquisition de parcelles en zone naturelle appartenant à Oise Habitat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. SZPIRKO
M. GRIMBERT
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : Mme PAMART
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

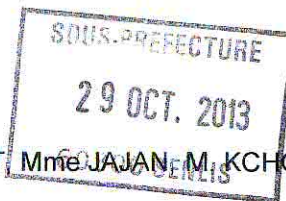
Madame Mathilde BOUKHELIF, conseillère municipale déléguée, expose :

Oise Habitat propose de céder diverses parcelles sises lieudit « Le Fond de Vaux » classées en zone naturelle du PLU et en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique et zone Natura 2000. Ces parcelles sont cadastrées section AV n°4 à 7, 27 à 29, 37, 44 à 47, 49, 53, 68, 71, 78, 79, 82, 101, 115 et 117 pour une contenance totale d'environ 87 440 m².

Oise Habitat propose de céder ces parcelles à la Ville conformément à l'estimation de France Domaine en date du 17 janvier 2013, soit au prix de 69 952 euros (80 cts/m²).

Au regard de la qualité paysagère et écologique de ce site, il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ces parcelles dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 4 septembre 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 4

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'acquisition par la commune des parcelles sises lieudit « Fond de Vaux » cadastrées section AV n°4 à 7, 27 à 29, 37, 44 à 47, 49, 53, 68, 71, 78, 79, 82, 101, 115 et 117 pour une contenance totale d'environ 87 440 m² au prix de 69 952 euros.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2118/824/0009/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 25 OCT. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 29/10/2013

et publication ou notification le... 25/10/2013

CREIL, le... 29/10/2013.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

